



## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° DEL2026-065 - SOCIETE COOPERATIVE HLM AXEDIA - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
35	34	35

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 avril 2026, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

#### Présents :

M. Pierre GONZALVEZ, Mme Florence CHAMBON, M. Alain PARENT, Mme Valérie CANILLAS, M. Denis SERRE, Mme Brigitte BARANDON, M. Ludovic GERMAIN, Mme Chantal ROUBAUD, M. Philippe ROUX, Mme Valérie BASIN, M. Thierry OLIVIER, Mme Elisabeth DELACROIX, M. Eric BRUXELLE, Mme Céline DOUSSOT, M. Gérard GAILLARD, Mme Sabine PLANEILLE, M. Laurent PAILLET, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, M. Nicolas VALIENTE, Mme Claire CLARETON, M. Alain OUDARD, Mme Nasser HAOUA FERRADJI, M. Christophe OUVIER, Mme Amandine AUDOUARD, M. David GALERA, M. Romain DUFAUD, M. Mathieu BONNET, M. Jamel FATMI, M. François DUCLAUX, M. Roman WIEVIORKA, Mme Amélie GHIGI-DIAZ, M. Christian MONTAGARD, Mme Sandra ROELANDTS DELAVAL.

#### Absents non excusés :

**Procurations** : Mme Brigitte BARANDON donne pouvoir à M. Gérard GAILLARD

**Secrétaire de séance** : Monsieur Alain OUDARD

AXÉDIA est une société coopérative d'HLM, filiale du bailleur social Grand Delta Habitat, qui a pour mission de faciliter l'accès à la propriété des ménages modestes et intermédiaires. Aujourd'hui, AXÉDIA est active dans trois départements (Vaucluse, Gard, Hérault) et accompagne 12 communes avec des solutions innovantes et durables.

Elle est administrée par un conseil d'administration, dont est membre un représentant permanent de la Commune, désigné par le conseil municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-33 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L. 422-3 et suivants, et R. 421-8 ;

Vu les statuts de la société coopérative d'intérêt collectif d'HLM AXÉDIA en date du 23 juin 2022.

**APRÈS** en avoir délibéré, **DÉCIDE**, (7 abstentions)

Article 1 : de désigner M. Alain PARENT en qualité de représentant permanent titulaire et Mme Nassera FERRADJI en qualité de représentant permanent suppléant de la Commune auprès du conseil d'administration de la société coopérative d'intérêt collectif d'HLM AXÉDIA,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Alain OUDARD  
Secrétaire de séance

**L'Isle-sur-la-Sorgue**, le 28 avril 2026

M. Pierre GONZALVEZ  
Maire



Publiée le 29 avril 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).